

20 -ème session de l'assemblée des Etats parties

6-11 Décembre 2021-World Forum , La Haye-Pays Bas

Débat Général

Allocution de la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale

Livrée par Lambert Nigarura

Vos excellences Mesdames, Messieurs,

C'est pour la Coalition Burundaise pour la cour Pénale internationale et pour moi-même, un honneur et privilège immense d'avoir cette opportunité de prendre la parole devant cette auguste assemblée, afin de pouvoir vous parler de la situation actuelle des droits de l'homme qui prévaut quatre ans après le retrait de notre pays le Burundi du statut de Rome de la Cour Pénale internationale. C'est aussi une opportunité de réaffirmer notre soutien aux actions de la Cour et du bureau du procureur dans l'enquête difficile qu'ils mènent sur les crimes contre l'humanité commis au Burundi depuis avril 2015 à nos jours comme en témoignent cinq rapports concordants de la commission internationale d'enquête sur le Burundi. ¹

Lorsque le régime burundais a retiré ce pays du statut de Rome au lendemain de l'ouverture de l'enquête sur la situation qui prévalait dans le pays, il l'a fait manifestement dans le but d'assurer l'impunité aux auteurs de la répression.

Le retrait semble avoir suffisamment rassurer les auteurs des violations graves des droits de l'homme qui ne craignent plus rien. L'espace politique est verrouillé, les associations de la société civile indépendantes ont été radiées, des radios indépendantes ont été détruites et incendiées, bref, la liberté d'opinion n'existe plus au pays. Au début de cette année, quelque mois après les élections qui ont porté au pouvoir un nouveau chef de l'Etat, douze défenseurs des droits de l'homme ont été condamnés à perpétuité simplement parce qu'ils ont contribué à dénoncer ces crimes susvisés².

1 [http://www.ohchr.org/fr/hrbodies/HCDH | ColBurundi Commission d'enquête sur le Burundi \(ohchr.org\)](http://www.ohchr.org/fr/hrbodies/HCDH/ColBurundi/Commission%20d'enqu%C3%AAte%20sur%20le%20Burundi) consulté au mois de décembre 2021 .

2 [OMCT | Burundi: Condamnation in absentia à une peine de prison à...](#)

Face à cette situation grave, la communauté internationale n'a pas fermé les yeux. C'est ainsi que l'EU et les USA avaient pris des sanctions ciblées contre les auteurs et commanditaires de ces crimes.

Même si certains pays commencent à renoncer à ces sanctions en raison des intérêts géostratégiques, l'espoir et les yeux des Burundais restent toujours tourner vers la Cour qui a pris ses responsabilités historique en autorisant l'ouverture de l'enquête depuis septembre 2017³. Les victimes de la torture qui souffrent encore dans leurs chairs, les familles des disparues, espèrent que l'enquête sera bientôt clôturée afin de briser ce cycle d'impunité et rétablir les valeurs fondamentales et universelles partagées par l'humanité toute entière. Nous ne doutons pas que la Cour fera en sorte que les familles des victimes accèdent à une justice impartiale et équitable.

Au noms des familles des victimes de cette crise, nous vous remercions sincèrement et nous voudrions vous informer que malgré le changement du régime en 2020, les bons discours des autorités actuelles, les violations des droits de l'homme ont continué et ont pris d'ailleurs une allure inquiétante

Pour votre information, quinze mois après l'entre en fonction du nouveau gouvernement, le rapport de la commission d'enquête des nations unies sur le Burundi est sans équivoque⁴

Burundi : Derrière un semblant de normalisation, de graves violations des droits de l'homme se poursuivent et l'espace démocratique reste fermé

Tel est le titre du communiqué de presse de la commission d'enquête rendu public le 16 Septembre 2021 et toujours en ligne sur le site de la commission .

Ce semblant de normalisation, alors que les violations graves continuent en toute impunité à pousser les USA à suspendre les sanctions ciblées prises depuis 2015, ce qui enfonce le couteau dans les plaies encore béantes des victimes de ces violations

3 <https://www.hrw.org/fr/news/2017/11/09/cpi-ouverture-dune-enquete-sur-le-burundi>, consulté le 2 décembre 2021 à 19h 49min

4 <https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/hrc/coiburundi/pages/coiburundi.aspx>, consulté le 03 Décembre 2021 0 10h34

La communauté internationale et en particulier les états parties au statut de Rome sont plutôt appelés à maintenir l'œil vigilant sur cette situation et donner tous les moyens nécessaires à la Cour et le Bureau du procureur afin de clôturer les enquêtes et franchir l'étape suivante pour redonner l'espoir aux familles des victimes

Vive la justice internationale indépendante et efficace

Je vous remercie pour votre attention

L'allocution prononcée fait foi